

lui-même. Il était tard ; on refusait de recevoir le malade à l'hôpital anglais ; il fallait bien le loger quelque part. Le grand tort que l'on a eu, nous le répétons, a été de ne pas séquestrer complètement le malade. Puisque le diagnostic était nettement posé (FROM THE FIRST, *Longley's case was regarded as a case of small-pox*), il n'y avait qu'à prendre toutes les mesures préventives, sanitaires et autres, jugées nécessaires en pareille occurrence. Un autre tort, non moins grave, a été, lorsque la contagion se fut répandue dans l'institution, d'ouvrir les portes de l'hôpital pour rejeter au sein d'une population encore indemne, près de deux cents individus dont un certain nombre portaient déjà le germe de la maladie.

Quant au Bureau de Santé d'alors, il a été bien lent à agir en cette circonstance. Dès le 2 mars (le surlendemain de l'arrivée de Longley à l'Hôtel-Dieu,) il était officiellement averti par le Dr Rodger qu'un cas de variole venait d'être transporté à l'Hôtel-Dieu, et ce n'est que le 7 avril que l'hôpital-civique fut ouvert. Or à qui fera-t-on croire que l'on n'aurait pas pu se hâter davantage ? N'était-il donc pas possible d'aménager l'hôpital civique immédiatement et d'y faire transporter les premiers cas ? Nous ne voulons être injuste envers personne, mais nous tenons, quelque pénible que soit pour nous cette tâche, à faire retomber sur qui de droit la responsabilité des maux dont nous avons souffert. Cette responsabilité est des plus lourdes, nous le savons, et si les autorités de l'Hôtel-Dieu doivent porter une partie du fardeau, l'autorité municipale en doit avoir aussi sa très large part. Pour nous, si le sous-comité du Conseil d'Hygiène n'a pas cru, pour des raisons faciles à comprendre, formuler le moindre blâme au sujet de l'apathique attitude du Bureau de Santé en cette occasion, il nous est impossible d'observer la même prudente réserve.

La rude leçon qui vient de nous être donnée aura-t-elle pour résultat pratique de nous doter d'une organisation sanitaire convenable ? Nous croyons avoir droit de l'espérer, surtout si les progrès qui ont été faits récemment dans l'organisation du Bureau de Santé peuvent être complétés, et si l'on peut compter désormais sur la compétence et le désintéressement parfait de tous ceux à qui est confiée la direction des affaires qui concernent la santé publique.

A chacun le sien.

Dans une correspondance publiée dans la livraison de décembre du *Detroit Lancet* et intitulée : *How small-pox has been introduced into the United-States from Canada*, le Dr Henry B. Baker, secrétaire du *State Board of Health*, du Michigan, met les officiers sanitaires de tout l'Etat du Michigan en garde contre le danger de laisser pénétrer dans l'Etat sus-dit des cas de variole venant du Canada. Comme pièce justificative, il cite le fait de deux ou trois familles venues de Montréal, qui auraient, paraît-il, introduit la picote dans le Wisconsin, en août et septembre derniers. Ce serait là, suivant le Dr Baker, le point de départ de l'épidémie variolique qui se fait sentir actuellement un peu partout, aux Etats-Unis.

M. le Dr Baker est tout à fait dans son droit en exerçant la plus grande vigilance possible pour empêcher la variole, de quelque part